



# Départ à l'étranger sans emploi/ Résiliation contrat

Par **snaketartare**, le **20/04/2013** à **07:22**

Bonjour à tous,

Petit résumé de ma situation : je travaille en freelance dans le domaine de la sécurité, je pars à l'étranger (Angleterre) car j'ai des envies de vivre dans un autre pays et que les opportunités pour moi sont grandes. Dans un premier temps je n'ai pas d'emploi (freelance, que des contrats au coup pour coup) ni de logement, tout se fera à mesure sur place, je ne peux donc fournir pour l'instant aucun justificatif comme un contrat de travail, un bail ou autre vu que je pars sans avoir d'emploi.

Tous les organismes comme les assurances, la téléphonie demande des justificatifs si je veux clôturer les prélèvements...

Je crois bien que pour clôturer un compte en banque il faut supprimer toutes les autorisations de prélèvement, dans ce cas puis-je opposer tous ses prélèvements, clôturer mon compte, puis, par la suite fournir les justificatifs à mesure que je les aurais sans risqué de me retrouver interdit bancaire ou autre ?

On a quand même le droit de partir à l'étranger sans avoir de CDI

Merci d'avance pour vos réponses.

Ps : j'espère avoir posté dans la bonne section sinon désolé.